



Roissy en France, 10 octobre 2025



**41ème BOURSE et EXPO VENTE D'ARMES ANCIENNES
DE ROISSY EN FRANCE
Dimanche 22 février 2026**

Mesdames, Messieurs,

L'Association Sportive de Tir de Roissy en France organise avec le soutien, de la Municipalité de Roissy, sa 41ème « Bourse aux armes » entre 45 à 75 exposants, 600 à 1100 visiteurs, sur 1000 M².

Informations générales :

- Lieu de l'exposition : Gymnase de Roissy, 1000 m² en rez-de-chaussée
- Parking exposants : Accès spécifiques
- Publicité revues spécialisées
- Buvette sur place
- Coût de l'entrée 5 Euros : Pour les exposants souhaitant inviter des clients, le ticket d'entrée est à 2 Euro (seulement sur commande avant 19/12/2025 et 10 invitations maximum)

Installations particulières :

- Les exposants pourront s'installer la veille, le samedi 21 février entre 9H00 et 19H00
- Autres exposants le 22 février 2026, mise en place entre 6h et 9h
- **Pour votre sécurité et celle de votre matériel, port du badge « bourse » obligatoire, dès votre arrivée à l'accueil et pendant la période d'installation.**
- Ouverture au public à 9h00 précise le dimanche 22 février et jusqu'à 17h00

Inscriptions et contacts :

Vous trouverez ci-joint un dossier dématérialisé, **ne seront pris en compte que les dossiers en retour exclusivement par mail et accompagnés des documents suivants :**

- Inscription datée et signée
- Photocopie de votre carte d'identité ainsi que celles de vos accompagnateurs déclarés
- Liste détaillée des matériels (ou copie de votre registre pour les professionnels)
- Photocopie du K BIS pour les professionnels
- **Et votre virement bancaire (voir fiche d'inscription)**

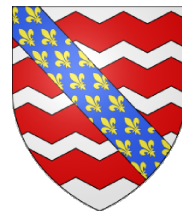
E MAIL: bourse@astroissy.fr

Un accusé de réception du dossier **complet** vous sera adressé

Prestations :

- **Réservation : avant le 19 décembre 2025**
(20 Euros le mètre linéaire de table avec un minimum de 2 ml et un maximum de 10 ml)
- Invitations à tarif réduit de 2 € au lieu de 5 € (entrée public)
- Buvette sur place et food truck en extérieur
- Accès PMR (par l'entrée du côté dojo)
- Fléchage de la bourse depuis sorties autoroute A1 et nationale 2

Les Organisateurs



41ème BOURSE et EXPO VENTE D'ARMES ANCIENNES DE ROISSY EN FRANCE

Dimanche 22 février 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1 La manifestation est destinée à promouvoir l'esprit de collection et à faciliter les contacts et transactions (échanges, achats, ventes) dans ce domaine.
- 2 Peuvent exposer les personnes morales, physiques, sociétés, dont le dossier est régulièrement parvenu aux organisateurs, accompagné des documents obligatoires. Les emplacements seront réservés dans l'ordre d'arrivée des demandes. Toute réservation incomplète ne sera pas retenue.
- 3 Nous nous réservons le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription, ou d'exclure tout exposant qui aurait ou viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse réclamer d'indemnités.
- 4 Le paiement des droits de participation doit être effectué au moment de l'inscription. Pour toute annulation de réservation, l'exposant se verra rembourser la totalité moins 10 % de frais si elle intervient un mois avant la manifestation, passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- 5 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, de police ou douaniers, contributions ou tout autre.
- 6 Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, perte détérioration, etc. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls.
- 7 **Il est interdit de modifier la disposition des tables en place, d'ajouter des tables personnelles dans les travées ou d'encombrer les allées.**
- 8 Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.
- 9 L'exposant est tenu d'avoir une présence sur son stand durant toute la durée de la manifestation.
- 10 Tout stand non occupé une demi-heure après l'ouverture sera cédé à un autre exposant sans qu'il puisse être fait réclamation.
- 11 **LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS L'ENCEINTE DE LA BOURSE.**
- 12 Les exposants, en signant leur demande d'inscription, acceptent les prescriptions du règlement de la manifestation.
- 13 Pour rappel, les non professionnels ne sont pas autorisés à vendre du matériel neuf.
- 14 Rappel également pour tous, interdiction d'exposition et vente de poudre, munitions et douilles amorcées.



**41ème BOURSE et EXPO VENTE D'ARMES
ANCIENNES DE ROISSY EN FRANCE
Dimanche 22 février 2026**

**RETOUR POUR LE 19 DECEMBRE 2025
Placement en fonction de la date de réception**



Je soussigné :
Agissant pour le compte de :

Tel Fixe : Portable :

CNI ou PC ou REGISTRE :

Veuillez modifier ou compléter les renseignements ci-dessus s'il y a lieu, merci.

Prix d'1 ML : 20 €

Nombre de ML souhaités (minimum 2 ml – maximum 10 ml) : ML à soit : €

Je m'engage à respecter **le règlement général joint au dossier**, ainsi que la législation en vigueur sur la nature des matériels exposés.

Joindre impérativement à votre paiement (par virement), les documents ci-dessous :

- Liste détaillée des matériels et armes mises en vente exposés (pour les particuliers),
- Photocopie du registre du commerce K BIS (pour les professionnels),
- photocopie de la pièce d'identité recto-verso ainsi que celles des accompagnateurs de l'exposant,
- Règlement de la participation : Exclusivement par virement bancaire à l'IBAN ci-dessous :

**IBAN: FR76 1820 6004 7507 1966 8200 122
BIC: AGRIFRPP882**

Correspondance éventuelle de l'exposant ou observations :

Signature ou cachet